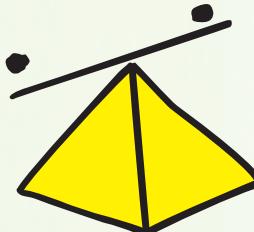


COMMENT FAIRE CETTE ÉVALUATION ?

L'ÉVALUATION QUE VOUS ALLEZ MENER PORTERA :

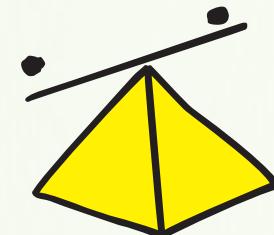
- à la fois sur les éléments de traçabilité de la consultation diététique au niveau du dossier du patient
- sur des données relevant uniquement de l'autoévaluation ou de l'audit par un pair.

Dans ce document, le dossier du patient est la source de données principales pour l'évaluation et l'amélioration des pratiques.



ASSOCIATION DES DIÉTÉTICIENS DE LANGUE FRANÇAISE

35 allée Vivaldi • 75012 PARIS
Tél : 01 40 02 03 02 • Fax : 01 40 02 03 40
e-mail: adlf@adlf.org
www.adlf.org



LE DOSSIER DU PATIENT CONCERNE-T-IL TOUS LES DIÉTÉTICIENS ?

CE DOSSIER NOUS CONCERNE TOUS.

- En établissement de santé, il est le lieu de recueil et de conservation des informations administratives, médicales et paramédicales formalisées et actualisées, enregistrées pour tout patient accueilli, à quelque titre que ce soit. Les informations médicales et paramédicales regroupées dans le dossier du patient sont recueillies par les professionnels de santé.
- En cabinet libéral, il doit également contenir les éléments constitutifs de la démarche de soins ainsi que les correspondances entre les professionnels impliqués dans la prise en charge de la personne soignée.

CE DOCUMENT PRÉSENTE LES POINTS ESSENTIELS DE L'ÉVALUATION DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE : « LA CONSULTATION DIÉTÉTIQUE RÉALISÉE PAR UN DIÉTÉTICIEN ».

Le référentiel des critères de qualité est téléchargeable sur le site de la HAS www.has-sante.fr et sur le site de l'ADLF www.adlf.org. Les grilles d'évaluation sont également disponibles sur le site de l'ADLF.

Avec le partenariat et le soutien financier de la



LA CONSULTATION DIÉTÉTIQUE RÉALISÉE PAR UN DIÉTÉTICIEN

CRITÈRES DE QUALITÉ POUR L'ÉVALUATION ET L'AMÉLIORATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES (CEAPP)

OBJECTIFS DES CEAPP

- PERMETTRE AUX DIÉTÉTICIENS D'ÉVALUER LA QUALITÉ DE LEUR PRATIQUE EN CONSULTATION ET DE DÉFINIR SI NÉCESSAIRE UN PLAN D'AMÉLIORATION.
- HARMONISER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES.

PROFESSIONNELS CONCERNÉS

- TOUS LES DIÉTÉTICIENS IMPLIQUÉS DANS LA RÉALISATION D'UNE CONSULTATION DIÉTÉTIQUE QUELLE QU'EN SOIT LA NATURE (THÉRAPEUTIQUE, ÉDUCATIVE ET/OU DE PRÉVENTION).

SITUATIONS CONSIDÉRÉES

- OBSERVATION D'UN DYSFONCTIONNEMENT OU D'UN ÉVÉNEMENT INDÉSIRABLE.
- ÉVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES.
- DÉMARCHE D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ.

OBJECTIFS DE QUALITÉ

Les objectifs d'amélioration de la qualité de la consultation diététique sont présentés selon les grandes étapes de la démarche de soin diététique et le type de consultation (initiale, de suivi et finale).

DÉMARCHE DE SOIN DIÉTÉTIQUE

- Identification du problème nutritionnel
- Recueil de données générales et spécifiques
- Diagnostic diététique et objectifs diététiques négociés
- Mise en œuvre des actions spécifiques du diététicien
- Evaluation au cours de chaque consultation et en fin de cycle

OBJECTIFS DE QUALITÉ SPÉCIFIQUES À LA CONSULTATION INITIALE

1. Identifier la nature du problème nutritionnel.
2. Recueillir des données pertinentes au regard du motif de la consultation diététique pour élaborer un diagnostic diététique, formuler un ou des objectifs diététiques et orienter la consultation (thérapeutique, éducative et/ou de prévention).
3. Définir et planifier les actions à mettre en œuvre à partir du diagnostic et du ou des objectifs diététiques, en fonction des résultats attendus et de l'orientation thérapeutique, éducative et/ou de prévention de la consultation.
4. Mettre en œuvre les actions spécifiques du diététicien à partir du diagnostic et du ou des objectifs diététiques initiaux ou réajustés.

OBJECTIFS DE QUALITÉ SPÉCIFIQUES À LA CONSULTATION SUIVI

5. Évaluer à chaque consultation le ou les objectifs diététiques de la consultation précédente pour réajuster la démarche de soin diététique.
6. Mettre en œuvre les actions spécifiques du diététicien à partir du diagnostic et du ou des objectifs diététiques initiaux ou réajustés.

OBJECTIFS DE QUALITÉ SPÉCIFIQUES À LA CONSULTATION FINALE

7. Évaluer les résultats et décider des suites à donner à la fin d'un cycle de consultations.

OBJECTIFS COMMUNS À L'OPTIMISATION D'UNE CONSULTATION INITIALE OU DE SUIVI OU FINALE

8. Assurer une communication entre les professionnels impliqués dans la prise en charge de la personne soignée pour une meilleure intégration des soins diététiques dans la stratégie thérapeutique.
9. Créer un environnement propice à l'entretien diététique.
10. Utiliser les outils appropriés à chaque étape de la démarche de soin diététique.

LES CRITÈRES DE QUALITÉ POUR L'AMÉLIORATION DE LA CONSULTATION DIÉTÉTIQUE

OBJECTIF 1. IDENTIFIER LA NATURE DU PROBLÈME NUTRITIONNEL

- C1.1 Présence du motif de la prise en charge diététique.
- C1.2 Existence d'une prescription précisant les objectifs de la consultation diététique.

OBJECTIF 2. RECUEILLIR DES DONNÉES PERTINENTES AU REGARD DU MOTIF DE LA CONSULTATION DIÉTÉTIQUE POUR ÉLABORER UN DIAGNOSTIC DIÉTÉTIQUE, FORMULER UN OU DES OBJECTIFS DIÉTÉTIQUES ET ORIENTER LA CONSULTATION (ORIENTATION THÉRAPEUTIQUE, ÉDUCATIVE ET/OU DE PRÉVENTION)

- C2.1 Présence des données générales relatives à la personne soignée.
- C2.2 Présence des données spécifiques à la problématique nutritionnelle de la personne soignée.
- C2.3 Formulation d'un diagnostic diététique en lien avec le motif de la consultation.
- C2.4 Formulation avec le patient d'un ou plusieurs objectifs diététiques à partir du diagnostic diététique.
- C2.5 Partage du ou des objectifs diététiques avec le prescripteur.

OBJECTIF 3. DÉFINIR ET PLANIFIER LES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE À PARTIR DU DIAGNOSTIC ET DU OU DES OBJECTIFS DIÉTÉTIQUES, EN FONCTION DES RÉSULTATS ATTENDUS ET DE L'ORIENTATION THÉRAPEUTIQUE, ÉDUCATIVE ET/OU DE PRÉVENTION DE LA CONSULTATION

- C3.1 Négociation avec la personne soignée du ou des objectifs diététiques et des actions à mettre en œuvre.
- C3.2 Traçabilité de la planification d'actions réalisables en lien avec le ou les objectifs diététiques.
- C3.3 Traçabilité de la planification des actions d'évaluation complémentaire si besoin.
- C3.4 Traçabilité du cycle de suivi (nombre et fréquence des consultations).

OBJECTIF 4 : METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS SPÉCIFIQUES DU DIÉTÉTICIEN À PARTIR DU DIAGNOSTIC ET DU OU DES OBJECTIFS DIÉTÉTIQUES INITIAUX OU RÉAJUSTÉS

- C4.1 Conseils et informations donnés à la personne soignée.
- C4.2 Actions de rééducation nutritionnelle : adaptation des consommations alimentaires, stratégie de résolution de problème.
- C4.3 Actions d'aide au changement de comportements alimentaires.
- C4.4 Actions d'éducation thérapeutique nutritionnelle.
- C4.5 Intitulés des documents remis à la personne soignée.
- C4.6 Actions de conseil auprès du prescripteur.
- C4.7 Actions de soutien demandant l'intervention d'un autre professionnel.

OBJECTIF 5. ÉVALUER À CHAQUE CONSULTATION LE OU LES OBJECTIFS DIÉTÉTIQUES DE LA CONSULTATION PRÉCÉDENTE POUR RÉAJUSTER LA DÉMARCHE DE SOIN DIÉTÉTIQUE

- C5.1 Évaluation des actions mises en place au regard des objectifs de la consultation précédente.
- C5.2 Réajustement du diagnostic diététique et reformulation du ou des objectifs diététiques.

OBJECTIF 6. ÉVALUER LES RÉSULTATS ET DÉCIDER DES SUITES À DONNER À LA FIN D'UN CYCLE DE CONSULTATIONS

- C6.1 Rédaction d'une synthèse des résultats de la stratégie diététique.
- C6.2 Prise de décision concernant les suites à donner au cycle de consultations.

OBJECTIF 7. ASSURER UNE COMMUNICATION ENTRE LES PROFESSIONNELS IMPLIQUÉS DANS LA PRISE EN CHARGE DE LA PERSONNE SOIGNÉE POUR UNE MEILLEURE INTÉGRATION DES SOINS DIÉTÉTIQUES DANS LA STRATÉGIE THÉRAPEUTIQUE

- C7.1 Communication des synthèses du cycle de consultations.
- C7.2 Contribution du diététicien aux concertations pluriprofessionnelles.

OBJECTIF 8. CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROPICE À L'ENTRETIEN DIÉTÉTIQUE

- C8.1 Présence des trois étapes de l'entretien : accueil, corps de la consultation et synthèse.
- C8.2 Comportements favorables à la communication : aptitude relationnelle et compétence en communication.

OBJECTIF 9. UTILISER LES OUTILS APPROPRIÉS À CHAQUE ÉTAPE DE LA DÉMARCHE DE SOIN DIÉTÉTIQUE

- C9.1 Outils d'évaluation référencés et/ou élaborés à partir de références professionnelles.
- C9.2 Connaissance par le diététicien des objectifs des outils utilisés et de leur mode d'emploi.
- C9.3 Outils d'évaluation adaptés au motif de la consultation.
- C9.4 Outils pédagogiques adaptés aux actions mises en œuvre.
- C9.5 Documents remis à la personne soignée, élaborés selon les recommandations en vigueur.